





CONCOURS DE TRADUCTION DE LA RECOMMANDATION DE L'UNESCO SUR L'ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

PRIX DE LA CHAIRE UNESCO DE BIOÉTHIQUE

DESCRIPTION DES AXES DU CONCOURS

LA MATRICE DU CONCOURS

La matrice du Concours est le substrat des valeurs et principes contenus dans la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA, adoptée à la 41^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2021 par les 193 États membres de l'UNESCO.

Les candidats devront traduire les valeurs et les principes énumérés dans cette Recommandation dans l'une des langues du Concours en restituant, sans troncation ni travestissement, leur sens originel.

LA COMPOSITION DU JURY

Pour chaque langue, le jury sera composé comme suit :

- 1 (Bio) éthicien
- 1 Philosophe
- 1 Sociologue
- 1 Linguiste
- 1 Juriste
- 1 Membre désigné par le Conseil général de la région ou le Maire de la Commune où la langue est dominante
- 1 Informaticien
- 1 Communicologue
- 1 Représentant de l'UNESCO (Commission nationale / Bureau hors siège).

Les membres du Jury, à l'exception des bioéthiciens et des informaticiens, seront sélectionnés non seulement sur la base de leurs compétences scientifiques, mais également de leur maîtrise des structures grammaticales, sémantiques, lexicales et de *l'elocutio* de l'une des langues du Concours.

LES CONDITIONS DE CANDIDATURE

Toute personne parlant la langue du Concours et ayant au moins le Baccalauréat peut être autorisée à concourir. Cette candidature ne nécessite aucune contribution financière.

Les informations ci-dessous seront exigées lors de l'enregistrement de la candidature sur le site de la Chaire :

Nom et Prénoms du candidat :

Date et lieu de naissance du candidat :

Profession du candidat :

Adresse électronique :

No de téléphone :

Langue (s)africaine(s) parlée(s):

Langue choisie pour le Concours :

Candidature individuelle:

Candidature collaborative (si oui, indiquer le ou le nom et la profession des collaborateurs / Collaboratrices) :

Chaque candidat(e) devra fournir une pièce justificative en lien avec son identité et son niveau d'étude.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives (maximum trois personnes).

Les propositions de traduction seront présentées sous forme d'enregistrement vocal et envoyées sur le site de la Chaire UNESCO de Bioéthique.

Chaque candidat(e) sera amené(e) à signer une fiche d'engagement qui autorise la Chaire à diffuser la traduction qu'il aura proposée.

L'ÉPREUVE

L'épreuve, d'une durée maximale d'1 heure pour chaque Candidat, va consister à présenter oralement, dans la langue du Concours et devant un jury, les valeurs et principes contenus dans la Recommandation.

Le texte de la Recommandation sur l'éthique de l'IA ainsi que celui du substrat comprenant uniquement les valeurs et les principes, objet de la traduction, sont disponibles sur le Site de la Chaire.

LA VALEUR MONÉTAIRE DU PRIX

La valeur monétaire du prix des meilleurs traducteurs de la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'Intelligence Artificielle, pour chacune des langues retenues (baoulé, bété, malinké, sénoufo), est de cinq cent mille francs CFA.

LES DATES DU CONCOURS

Date d'ouverture : 14 septembre 2024

Date de clôture: 14 décembre 2024